

Fiche - Labellisation "Accueil Vélo" pour les Réparateurs de Cycles

Pourquoi devenir Accueil Vélo ?

- Pour mieux accueillir les cyclistes, une clientèle en pleine croissance, avec des attentes spécifiques en matière d'équipement, de confort et d'information.
- Pour se démarquer, en proposant des services adaptés aux touristes à vélo – un vrai plus lorsqu'ils choisissent leur destination ou leur itinéraire.
- Pour intégrer un réseau national reconnu, soutenu par les acteurs du tourisme.

L'adhésion à la marque nationale est de **200 euros pour une durée de trois années**. Elle comprend :

- Une visite d'audit réalisée sur site par votre référent local
- L'obtention de la marque nationale Accueil Vélo ® après validation de la grille d'évaluation (valable 3 ans)
- La promotion de votre établissement dans les outils de communication des partenaires institutionnels touristiques et du ou des itinéraire(s) nationaux vélo (selon votre géolocalisation)
- La mise à disposition d'un kit de communication (plaque Accueil Vélo, logos, vitrophanies, guide de bonnes pratiques et des services, liste des partenaires du réseau, etc.)

Ce document présente les **critères d'évaluation pour la labellisation "Accueil Vélo" des réparateurs de cycles**, basés sur la grille d'évaluation 2025. Ces critères sont essentiels pour les prestataires souhaitant obtenir le label et s'engagent à offrir un accueil de qualité aux cyclotouristes. Sont éligibles les ateliers de réparation, y compris les ateliers mobiles, à condition qu'ils respectent les critères.

1. Critères d'Éligibilité

Pour être éligible à la labellisation, le prestataire doit **être situé à proximité d'un ou plusieurs itinéraires cyclables** répondant à l'une des catégories suivantes :

- Un itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes.
- Un itinéraire inscrit à un schéma régional ou départemental cyclable.
- Un itinéraire "sportif" inscrit dans les schémas mentionnés ci-dessus, au PDIPR, ou labellisé "Grandes Traversées" par la FFC.

- Un "camp de base" avec accès train + vélo ou car + vélo, un minimum de 5 boucles inscrites à un schéma (chaque boucle balisée et d'au moins 10 km), et des services aux cyclistes (hébergement, restauration, location, POI).
- Un itinéraire de "maillage" sur une véloroute, inscrit à un schéma départemental, mesurant de 35 à 100 km et reliant deux itinéraires ou rejoignant un lieu touristique d'importance.

2. Critères Socles Obligatoires

Ces critères sont obligatoires pour obtenir la labellisation.

Accès et itinéraire

- Le prestataire doit **connaître le trajet de liaison** entre l'itinéraire cyclable et son établissement.
- Le trajet de liaison permet la labellisation dans les cas suivants :
 - Le prestataire est situé directement sur l'itinéraire ;
 - Le prestataire n'est pas sur l'itinéraire mais le trajet de liaison itinéraire/établissement emprunte des aménagements cyclables en site propre ou en site partagé ou une voie au trafic très limité et ne présentant pas de point noir ;
 - Le prestataire n'est pas sur l'itinéraire, et le trajet de liaison itinéraire/établissement n'est pas aménagé mais ne présente pas de point noir et l'offre vélo n'est pas destinée à une clientèle familiale ou novice.



Le prestataire ne peut pas être labellisé dans ce cas : le trajet de liaison itinéraire/établissement présente un ou plusieurs point/s noir/s.

- Un support (carte, plan, texte) qui décrit ce trajet doit être mis à disposition.
- Le prestataire s'engage à informer ses clients sur ce trajet via ses documents de communication, son site internet, et lors des contacts.

Accueil et information

- Le prestataire doit être facilement joignable, avec ses coordonnées affichées sur place et facilement trouvables en ligne.
- Le prestataire accueille physiquement ses clients.
- Le prestataire peut accueillir ses clients en français et en anglais.
- Le prestataire fournit de la documentation sur les itinéraires vélo et les informations touristiques du territoire.
- Le prestataire fournit des conseils sur les itinéraires de proximité, les sites de visites, la restauration et les activités.

- Le prestataire fournit des informations sur les services locaux pour les cyclistes, ainsi que des informations de base sur la marque "Accueil Vélo".
- Le prestataire s'engage à participer aux rencontres organisées sur le territoire concernant l'offre vélo.

Services et équipements

- **Stationnement** : Le prestataire doit mettre à disposition un **minimum de 5 arceaux pour vélos devant son établissement, à proximité immédiate ou sur le domaine public**. Alternativement, un abri fermé, couvert, sécurisé et de plain-pied peut être proposé. L'équipement doit pouvoir accueillir tous les types de vélos.
- **Bagages** : Le prestataire propose (et le fait savoir) de **conserver gratuitement les bagages le temps de la réparation** ou peut indiquer une consigne à bagages située à moins de 500 mètres.

Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité (exemple : dispositif vigipirate).

- **Recharge de téléphones/GPS** : Le prestataire doit proposer une prise pour recharger les téléphones ou GPS des clients pendant la réparation.
- **Recharge de VAE** : Une solution de recharge des batteries de VAE doit être proposée aux clients ou le prestataire peut indiquer la borne de recharge la plus proche. L'information de facturation doit être précisée en amont si le service est payant.
- **Kit de réparation** : Un kit de réparation **complet doit être disponible** pour les petites avaries, incluant du matériel pour crevaison, un jeu de clés standard, du lubrifiant et une pompe à pied. Le prestataire doit être capable de communiquer les coordonnées du réparateur de vélos le plus proche s'il n'est pas disponible.

3. Critère Thématique Obligatoire

- Le prestataire doit **avoir un affichage extérieur indiquant ses horaires d'ouverture et un numéro de téléphone**. Pour les ateliers mobiles, il doit être **joignable en déplacement et communiquer clairement sur son rayon d'action**.
 - Le prestataire doit **proposer des créneaux de réparation express et le mettre en avant sur ses outils de communication**.
-

Plus de renseignements auprès de Céline SAUTRE-Aveyron Attractivité Tourisme
à l'adresse électronique suivante : celine.sautre@aveyron-attractivite.fr
ou au 05 65 75 55 86.